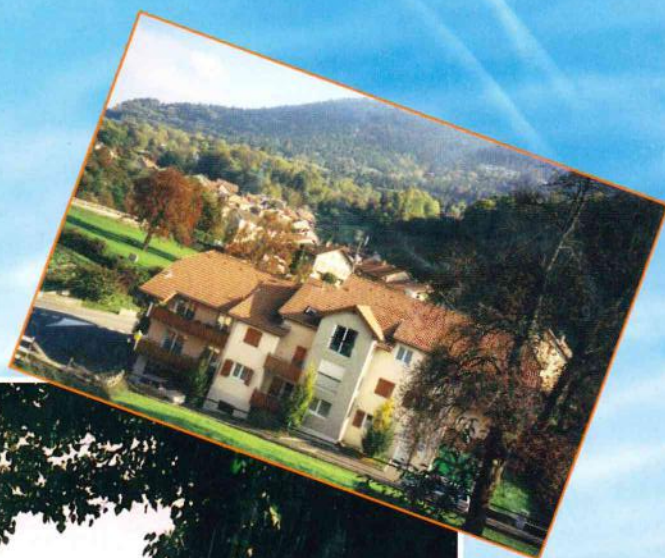


le lyaud

notre village



Le mot du Maire

Dans le précédent bulletin municipal, je vous informais que la nouvelle mairie serait transférée dans le presbytère. Nous avons avec le conseil en architecture du département, vu l'opportunité de réhabiliter cet ancien bâtiment communal, tout en aménageant ce cœur du village.

Après réflexion avec les architectes retenus pour ce projet, mettant en avant les problèmes d'accessibilité, mais aussi faisant ressortir le cachet de l'actuelle mairie, en accord avec le Conseil Municipal, nous avons décidé de surseoir à ce transfert et de réhabiliter l'intérieur du bâtiment actuel, permettant de disposer l'ensemble des services administratifs et salle du Conseil au rez-de-chaussée tout en sécurisant l'entrée au public, et sur l'ensemble du 1^{er} étage, prévoir une grande salle modulable pour les réunions.

Le cabinet d'architecture Lazareth, Morin, Vagnon, a été retenu et travaille sur ce projet. Je ne manquerai pas de vous tenir informé sur son avancement, sachant que le financement avait été monté pour le programme initial.

Notre souci majeur est le transfert des services administratifs de la mairie. La Commune dispose d'un local dans l'immeuble de la fruitière qui est vacant depuis le 30 juin 2004. Un peu exigü, il servira néanmoins de relais pendant la durée des travaux (environ 1 an).

Le deuxième grand chantier, celui de la rue du Sanjhon verra le début effectif des travaux cet automne.

C'est en concertation avec les riverains que nous avons rencontré sur place et en réunions publiques, avec les différentes administrations que nous avons pu avancer sur ce grand projet. Les travaux vont durer 8 mois, ce qui causera des désagréments. Je demanderai aux habitants du village de la patience et une grande compréhension, sachant que tout sera mis en œuvre afin de les gêner le moins possible.

Cette année la Commune du Lyaud en partenariat avec les associations locales a été choisie pour organiser la Fête du Fromage le 22 août, dans le cadre de la Communauté de Communes. Cette animation vient s'ajouter à la Fête du Temps le 14 juillet, au loto et à la Fête de l'Été les 24 et 25 juillet.

Je vous invite à participer à ces différentes festivités dans la joie et la bonne humeur et je vous souhaite de bonnes vacances dans le respect du voisinage.

*Votre Maire,
Marie-Paule ROGUIER.*

Compte-rendus du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2004

En début de séance, Madame le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal pour la nouvelle année.

PRIX DE VENTE DU M³ D'EAU

Le Maire informe le Conseil que le Comité Syndical du SMDEA a décidé d'inciter les collectivités qui sollicitent des aides, à augmenter le prix de vente du mètre cube d'eau et d'assainissement. Le prix appliqué sera pris en compte comme critère prioritaire dans l'établissement du projet de programme 2004.

En conséquence, le Conseil décide de fixer le prix du m³ d'eau à la somme de 1 euro pour les consommations qui seront enregistrées entre mars 2004 et février 2005 ; le montant de la location du compteur sera fixé à la somme de 12,19 euros.

SELEQ 74

Suite aux modifications apportées aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal décide le transfert immédiat au SELEQ des compétences optionnelles "Gaz", "Éclairage public", "Télécommunications et Réseaux d'information".

RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM : POSTE LES DERRYS

Après en avoir pris connaissance, le Conseil autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et France Télécom concernant l'enfouissement du réseau sur le site du Poste des Derrys.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2004

Excusée : Nadine FILLON

SIDISST :

RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE
Pour 2004, le Conseil Municipal maintient sa décision en matière de recouvrement de la participation communale en laissant au SIDISST le soin d'assurer cette mise en recouvrement par le produit des impôts.

RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE

A l'appel de candidatures concernant la réhabilitation du presbytère en mairie, 11 architectes ont répondu et trois ont été retenus par la Commission d'Ouverture des plis pour la phase de négociation.

Le 20 janvier dernier, une commission communale a rencontré individuellement ces trois candidats pour une prise de contact, et discuter du projet.

Il ressort de ces entretiens un avis plutôt négatif des architectes sur le fait de déplacer les services de la mairie dans l'ancien presbytère, compte-tenu essentiellement d'une accessibilité difficile, demandant un aménagement

coûteux.

Devant ce ressenti négatif de la part des professionnels, le conseil municipal, après une longue réflexion, décide de renoncer au projet initial en étudiant le réaménagement du bâtiment actuel, tout en ne perdant pas de vue la réhabilitation du presbytère.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2004

SUBVENTIONS 2004

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2004 :

• Ass. des Prisonniers de Guerre	46 €
• Batterie-Fanfare "l'Echo du Haut-Chablais"	350 € (ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 366 €)
• Ass. Parents d'Élèves Armoy/Le Lyaud	915 €
• A.S. Le Lyaud-Armoy	763 € (ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 602 €)
• UFOVAL	92 €
• Tennis Club	153 €
• ADMR	382 €
• Ass. Goutte de Vie	229 €
• Foyer Culturel Armoy/Le Lyaud	610 €
• Ass. Parents d'enfants inadaptés Thonon/Chablais	153 €
• Ass. Manifeste pour la Vie	153 €
• Mutame	30 €
• C.C.A.S.	4000 €

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.O.S.

Afin de permettre à la Commune de Thonon de réhabiliter le bâtiment d'accès au captage des Blaves, qui se trouve dans une zone classée boisée, une révision simplifiée du P.O.S. est nécessaire et sera prochainement mise en œuvre.

Ce projet est une opération à caractère public, présentant un intérêt général pour une collectivité, la Ville de Thonon-les-Bains.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2004

Excusé : M. Gérard MOUCHE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2004

Suite à la création de la Communauté de Communes des Collines du Léman, et afin de tenir compte de la mise en place de sa fiscalité propre, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2004 comme suit :

• Taxe d'habitation	7,05 %
• Taxe foncière (bâti)	7,03 %
• Taxe foncière (non bâti)	33,28 %
• Taxe professionnelle	11,67 %

COMPTE ADMINISTRATIFS 2003

BUDGET PRINCIPAL

• Dépenses de fonctionnement	387 887,40 €
• Recettes de fonctionnement	607 613,09 €
• Dépenses d'investissement	160 925,80 €
• Recettes d'investissement	260 605,22 €

BUDGET DE L'EAU

• Dépenses d'exploitation	52 866,53 €
• Recettes d'exploitation	159 964,07 €
• Dépenses d'investissement	142 664,56 €
• Recettes d'investissement	113 763,02 €

BUDGET "LES ARCADES"

• Dépenses de fonctionnement	1 827,74 €
• Recettes de fonctionnement	11 369,89 €
• Dépenses d'investissement	22 747,24 €
• Recettes d'investissement	30 613,42 €

BUDGETS PRIMITIFS 2004

Le Budget Principal s'équilibre à la somme de 611 625,59 euros en section de fonctionnement et à la somme de 296 605,11 euros en section d'investissement.

Le Budget de l'Eau s'équilibre à la somme de 163 077,54 euros en section d'exploitation et à la somme de 184 974,54 euros en section d'investissement.

Le Budget "Les Arcades" s'équilibre à la somme de 19 642,15 euros en section de fonctionnement et à la somme de 7 866,18 euros en section d'investissement.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2004

EAU - RAPPORT ANNUEL 2003

Mme le Maire présente le rapport annuel 2003 sur la qualité des eaux destinées à la consommation. Ce rapport est disponible en mairie.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre les travaux de rénovation de la mairie actuelle, et désigne, après mise en concurrence, l'Atelier d'Architecture Lazareth-Morin-Vagnon comme Maître d'œuvre de l'opération.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE :

Le Conseil Municipal décide de constituer une commission d'appel d'offres permanente, et désigne les membres suivants :

- Président : Marie-Paule ROGUIER
Suppléant : Franck PETITJEAN
- Membres titulaires : Gérard MOUCHE, Joseph DÉAGE, Hubert DUBOULOZ
- Membres suppléants : André BEL, Felice LASORSA, Stéphane FILLON, Franck PETITJEAN

TRAVAUX RUE DU SANJHON

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Sanjhon, les travaux à réaliser concernant les réseaux d'eau potable et d'eau pluviale seront à coordonner avec les travaux d'assainissement qui seront mis en œuvre par la Communauté de Communes des Collines du Léman. Par conséquent, l'ensemble de ces travaux sera confié à une seule entreprise. Le Conseil décide de créer un groupement de com-

mandes avec les Collines du Léman, qui fera l'objet d'une convention.

Mme ROGUIER est élue comme représentante titulaire à la commission d'appel d'offres, et M. MOUCHE est élu comme membre suppléant.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2004

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.

Mme le Maire rappelle la nécessité de procéder à une révision simplifiée du P.L.U. afin de permettre à la Commune de Thonon-les-Bains de réhabiliter le captage des Blaves. Le Conseil définit les modalités de concertation avec la population : affichage et tenue d'un registre et d'un dossier en mairie à la disposition du public.

UN NOUVEAU SERVICE POUR L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Un technicien assainissement de la Communauté des Collines du Léman effectue actuellement le contrôle des installations autonomes sur votre commune. Pour quoi faire ? Que contrôlera-t-il ? Quelques réponses aux questions que vous vous posez.

Un certain nombre d'habitations ne peut pour l'instant, pour des raisons techniques ou en l'absence de réseau, être relié au réseau d'assainissement collectif ("tout à l'égoût"). Ces habitations possèdent donc un système d'assainissement appelé assainissement autonome ou non collectif.

La loi sur l'Eau de 1992 **rend obligatoire le contrôle de ces installations** d'assainissement autonome : les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé de l'assainissement non collectif ou autonome avant le 31/12/2005.

Sur le territoire, les communes d'Armoy, Allinges, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier ont décidé de mettre en place ce service en intercommunalité. Ce sont donc les services de la **Communauté de Communes des Collines du Léman** qui ont la charge de la mise en œuvre de ce contrôle.

Effectué par les techniciens de la Communauté de Communes, il permettra de vérifier la conformité de l'installation et son fonctionnement optimal : il faut savoir que tout élément de l'installation doit être régulièrement entretenu par vidange, décolmatage ; ainsi, une **fosse toutes eaux doit être vidangée en moyenne tous les 4 ans, le bac dégraisseur** doit être régulièrement débarrassé de ces graisses, le préfiltre et le filtre doivent être décolmatés aussi souvent que nécessaire.

Le technicien de la Communauté de Communes est donc chargé de faire le point sur le fonctionnement de votre installation (en vérifiant le bon écoulement des effluents, la périodicité des vidanges et l'état général des ouvrages). C'est aussi pour vous l'occasion de poser toutes les questions sur le fonctionnement de votre installation.

En contrepartie de ce service, la loi permet l'institution d'une redevance spécifique, destinée à couvrir les charges liées au contrôle et la gestion du service. Elle a été fixée pour 2004 à 0,15 €/m³. Elle sera appliquée sur votre facture d'eau potable.

Compte-rendus du SIVOM Armoy-Le Lyaud

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 FÉVRIER 2004

TARIF D'INTERVENTION SUR RÉSEAUX D'EAU

Vu la convention passée entre le Syndicat Intercommunal, et les Communes membres, et notamment son article 2, le Comité Syndical décide :

- de fixer le tarif horaire d'intervention des Agents Syndicaux, sur les réseaux d'eau communaux à 24,50 euros par heure de travail.
- de fixer le tarif horaire d'utilisation des engins syndicaux, pour les travaux d'intervention sur les réseaux d'eau, à 29,60 euros par heure, en nombre égal aux heures d'intervention des Agents Syndicaux.

TARIF HORAIRE D'UTILISATION DU TRACTO-PELLE PAR LES COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT

Le Comité Syndical,

- maintient le coût de l'heure normale à 14,16 euros pour l'exercice 2004,
- fixe le prix horaire d'utilisation du tracto-pelle à 40 euros pour l'exercice 2004.

CONTRIBUTION A LA CAISSE MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Comité Syndical décide d'allouer une contribution d'un montant de 150 euros à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales, afin de participer aux prestations à caractère social.

TARIF ET MAINTIEN DE LA GARDE PÉRISCOLAIRE ANNÉES 2003 - 2004 - 2005

Monsieur le Président établi un premier bilan concernant le fonctionnement de la garde périscolaire. Il rappelle aux membres du Comité Syndical que l'ouverture d'une garde périscolaire était le vœu de nombreux parents, et que les communes afférentes au syndicat souhaitaient qu'elle s'autofinance. Toutefois, malgré un déficit, la garde périscolaire est ressentie comme un besoin pour les nouveaux habitants des deux commu-

nes. Les parents avaient le choix de laisser leurs enfants à la garde périscolaire 1 heure, 1 heure 1/2 ou 2 heures sans oublier que toute heure commencée est due. Les différents tarifs ont été fixés comme suit : 3 euros pour une heure et 4,50 euros pour 1 heure 1/2. Aujourd'hui, il conviendrait d'améliorer davantage ce service en proposant également 1/2 heure de garde périscolaire. Monsieur le Président propose de faire un essai le trimestre prochain (à la rentrée d'avril jusqu'en juin 2004) et soumet le tarif de la demi-heure à 1,50 euros. Il propose également de maintenir la garde périscolaire pour l'année 2004/2005.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré ;

- Maintien la garde périscolaire pour l'année scolaire 2004/2005.
- Maintien le prix de la garde périscolaire comme suit :
 - 1 heure : 3 euros
 - 1 heure 1/2 : 4,50 euros
- Fixe le prix d'une demi-heure de garde périscolaire à 1,50 euros.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 MARS 2004

COMPTE DE GESTION 2003 - ADOPTION

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2003, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2003 : ADOPTION

Le Comité Syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2003, dressé par le Président, Daniel CHAUSSÉE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ARMOY DISTRIBUTION

Tout pour la vaisselle
Équipement culinaire
Location vaisselle

34, avenue des Vallées - THONON
Tél. 04 50 83 09 35

Lucien PETITJEAN et Fils

ENTREPRISE CARRELAGE
FAÏENCES

Moulins d'Amphion - LE LYAUD
Tél. 04 50 73 91 95

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
--	----------------	--	----------------	--	----------	--

Compte Administratif	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		117 423,71		154 767,38		272 191,09
Opérations de l'exercice	379 303,52	332 815,92	89 934,22	174 204,00	469 146,53	507 019,92
TOTAUX	379 303,52	450 239,63	89 934,22	328 971,38	469 146,53	779 211,01
Résultats de Clôture		70 936,11		239 037,16		309 973,27

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003
Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé ce jour, le 24 mars 2004, le compte administratif du SIVOM pour l'exercice 2003, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2003 soit 70 936,11 euros en section de fonctionnement à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2003 soit 239 037,16 euros en section d'investissement à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

HÔTEL Centre ville Tourisme Thermalisme

Café du Palais

entre l'établissement thermal
et le nouveau palais de justice

11, boulevard Dessaix • 74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 32 94 • Fax 04 50 81 87 89
E-mail : hotelcafedupalais@wanadoo.fr
www.hotel-cafedupalais.fr

EMC

ENTREPRISE MODERNE DE CONSTRUCTION

ZI Vongy - 74200 THONON
Tél. 04 50 26 68 88 - Fax 04 50 26 42 59

Pompes Funèbres Chablaisiennes

MERCIER

Chambre funéraire

15, rue de l'Hôtel-Dieu
2, rue Charles Buet
Tél. 04 50 26 53 04 - Fax 04 50 71 17 87
74200 THONON-LES-BAINS

Allo... DÉPANN'MÉNAGER

RÉPARATION - VENTE
ÉLECTROMÉNAGER
TOUTES MARQUES



Tél./Fax 04 50 73 99 94

94, rue du Sanjhon 74200 LE LYAUD
E-mail : depann-menager@club-internet.fr

Démarches d'urbanisme à suivre

Permis de construire

Constructions soumises à permis de construire :

- Toutes les constructions nouvelles mêmes lorsqu'elles ne comportent pas de fondations dans le sol.
- Les extensions ou modifications des constructions existantes qui changent leur destination (transformation d'un garage en pièce d'habitation), qui créent des niveaux supplémentaires à l'intérieur d'un volume existant (plus de 20 m²).
- Les constructions de moins de 20 m² sur un terrain ne supportant aucune construction.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires

Déclarations de travaux exemptés de permis de construire ou déclaration de clôtures

- Les clôtures.
- Les constructions ne créant pas de surface de plancher (barbecue, piscine).
- Les constructions ne créant pas une surface de plancher supérieure à 20 m² (véranda, abri de jardin, sur propriété déjà bâtie).
- Les modifications de façade (toiture, ravalement).

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

Permis de démolir

Tout bâtiment destiné à être démoli même partiellement quel qu'en soit l'usage.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

Certificat d'urbanisme

Il informe toute personne des possibilités de construction sur un terrain. Suite à la loi S.R.U. du 13/12/2000 et ses décrets d'application, il devra être précisé la destination et la nature des bâtiments projetés ainsi que la superficie de leurs planchers hors œuvre.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

Note de renseignement d'urbanisme

Pour toute mutation d'un immeuble bâti ou non bâti sans modification de son état, mais elle n'informe pas sur la possibilité de réaliser sur ce terrain une construction ou une opération déterminée.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

Autorisation de lotissement

Nécessaire pour la division foncière d'une propriété de moins de 10 ans, en vue de la construction de plus de deux terrains (ou plus de quatre dans certains cas).

Dépôt de la demande à la Mairie en 5 exemplaires.

Autorisations relatives aux installations et travaux divers

Elles contrôlent certains types d'occupation du sol (remblais ou déblais, étang, aire de stationnement...) qui ne relèvent pas du permis de construire.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

Autorisation de coupe et d'abattages d'arbres

Obligatoire dans les espaces boisés classés figurant sur le plan d'occupation des sols.

Dépôt de l'autorisation à la Mairie en 4 exemplaires.

Certificat de conformité

Il constate qu'une construction a été réalisée en respectant les dispositions du permis de construire (nécessaire en cas de vente de l'habitation).

Déclaration d'achèvement des travaux à la Mairie en 3 exemplaires, accompagnée d'une photo de chaque face de la construction.

Rappel : il est conseillé avant tout dépôt de demande de permis de construire ou de déclaration de travaux de consulter le règlement du plan local d'urbanisme de la commune fixant les règles à respecter.

BEL & MORAND
T.P.
403 E, route de la Gare
Z.I. MÉSINGES
74200 ALLINGES
Tél. 04 50 17 08 00 • Fax 04 50 17 08 01

SARL LA FERME DE TROSSY
Producteurs de Reblochons et Abondances fermiers
SARL LA FERME DE TROSSY
90, route de Trossy - 74200 Le Lyaud Tél. et Fax 04 50 70 57 19

Fillion
presse tabac loto photo
1200 route de Noyer • 74200 Allinges
Tél. 04 50 73 98 58

Déclarations de travaux - année 2003

N°	DÉCLARANT :	LIEU-DIT :	TYPE DE DEMANDE :	DÉCISION :
1	Christophe PETITJEAN	Les Chevrys	Construction d'un barbecue	Accepté
2	Edmond CHAT	La Cau	Prolongement avant-toit de façon à couvrir la terrasse	Accepté
3	Ste Française Radiotéléphone SFR	Forêt d'Armone	Installation pylône Radiotéléphone mobile	Refusé
4	Claude NÉPLAZ	Le Bouchet	Création d'une terrasse en B.A.	Incomplet
5	Gilbert TRUONG	Aux Cruets	Abri de terrasse	Incomplet
6	Hubert DE GUYON	Les Jossières	Abri de voitures	Incomplet
7	Steeve CAMOIS	Chef-Lieu	Modification de la façade extérieure	Accepté
8	Jean-Marc EHRY	Le Couatton	Pose d'une clôture (en grillage vert)	Accepté avec prescriptions
9	Pascal SAILLET	Les Bois d'en Haut	Construction d'une cabane pour enfants	Accepté
10	Francis MARQUET	Les trois Partieux	Pose de 4 vélux - 2 fenêtres - 1 baie coulissante - extension garage	Incomplet
11	Didier VITASSE	Les Jossières	Construction d'un portail Pose d'une clôture	Accepté
12	Jean-Marie CONNAN	Chef-Lieu	Rénovation intérieure et extérieure d'une ancienne habitation	Accepté
13	Christian FAGUER	Le Crêt à Favre	Création d'un escalier 2 volées reliant le balcon au jardin	Accepté
14	Maurice VALLET-COMBET	Trossy	Chalet de loisirs en remplacement d'un bâtiment existant vétuste	Irrecevable
15	Michel DUFFOUR	Les Josses	Piscine et abri de jardin	Incomplet
16	Jean-Luc CHEVALLAY	Les Cruets	Pose de vélux	Accepté
17	Nicolas LETHENET	Les Bois d'en Bas	Construction d'un abri de voitures	Accepté
18	Michel DEZ	Chef-Lieu	Fermeture avant-toit (véranda)	Accepté
19	Stéphane PEILLEX	Aux Cruets	Mur de clôture Hauteur total 1,80 m	Accepté
20	Jean-Luc CHEVALLAY	Aux Cruets	Construction d'une piscine 8 x 4 x 1,50 m	Accepté
21	Hubert DE GUYON	Les Jossières	Construction d'une piscine	Accepté
22	Jean-Robert PREMAT	Les Jossières	Construction d'un abri de voitures	Accepté avec prescriptions
23	Pascale ANKIADIS	Chef-Lieu	Rénovation d'une véranda existante	Accepté
24	KAUFELER-DIETER	Chef-Lieu	Réfection et alignement de la clôture	Accepté
25	Christine PINO	Les Jossières	Pose de 2 vélux	Accepté
26	LECLERCQ-PREMAT	Les Jossières	Pose d'un portail motorisé et d'un abri garage	Accepté
27	Eric WIRTH	Les Devants	Construction d'une véranda	Accepté
28	AUBER-DOSSANTOS	Chef-Lieu	Pose d'une barrière	Accepté avec prescriptions
29	Didier COUCKE	Les Riérets	Pose d'une piscine	Accepté
30	Eric FRANZIN	Les Jossières	Construction d'un muret 60 cm + clôture hauteur totale 1,80 m portail coulissant	Accepté

Certificats d'urbanisme - année 2003

N°	DÉCLARANT :	LIEU-DIT :	PARCELLE :	DÉCISION :
03/01	André COSTA	Le Crêt à Favre	AD 112	Accepté
03/02	Pellet Immobilier	Les Bois d'en Bas	AE 7 (partie) - 554 (partie)	Accepté
03/03	Pellet Immobilier	Les Bois d'en Bas	AE 7 (partie) - 554 (partie)	Accepté
03/04	Stéphanie MEGEVAND	Les Cruets	AE 40 (partie) 396-398-400 402 - 404-594 (partie)	Accepté
03/05	Michel BOEGEAT	Les Josses	AI 402	Refusé
03/06	Jean TOURNIER	Les Chambrettes	AL 173	Accepté
03/07	Bernadette MEYNET	Les Riérets	AE 293 - 295 - 297	Accepté
03/08	Geneviève DEVILLE	Les Bois d'en Bas	AE 1p - 2p	Accepté
03/09	Geneviève DEVILLE	Les Bois d'en Bas	AE 1p - 2p	Accepté
03/10	Daniel BONDAZ	Les Bois d'en Bas	AE 1p - 2p	Accepté
03/11	Daniel BONDAZ	Les Bois d'en Bas	AE 1p - 2p	Accepté
03/12	Charles PAGNEUX	Les Riérets	AE 212p - 213 - 214p 215p - 216p - 217p	Accepté
03/13	Charles PAGNEUX	Les Riérets	AE 215p - 216p - 217p	Accepté
03/14	Marie DÉAGE	Les Trois Partieux	C 347p - 346p - 345p	Accepté
03/15	Daniel SIMON	Les Trois Partieux	C 347p - 346p - 345p - 344p	Accepté
03/16	Gilbert DUBOULOZ	Les Trois Partieux	C 347p - 346p - 345p	Accepté
03/17	Adolphe FILLON S/C VUAGNOUX	Les Trois Partieux	C 345p - 344p	Accepté
03/18	Indivision VAILLY - DEVILLE	Les Riérets	AE 624 - 620	Accepté
03/19	Indivision VAILLY - DEVILLE	Les Riérets	AE 621 - 625	Accepté
03/20	Jean VAILLY	Les Riérets	AE 623 - 619	Accepté
03/21	Monique CORAL	Les Jossières	AC 283 - 278 - 277	Accepté
03/22	Raymond FILLON	Les Bois d'en Haut	AE 320p - 198p	Accepté
03/23	François DÉAGE	Les Bois d'en Haut	AE 320p - 198p - 197p	Accepté
03/24	Nathalie BLONDEL	Les Bois d'en Haut	AE 198p - 197p - 196p	Accepté
03/25	Lucienne PRABEL	Les Bois d'en Haut	AE 196p - 197p - 198p	Accepté
03/26	Jean VAILLY	Chef-Lieu	AB 364 - 365 - 366	Accepté
03/27	Paule DÉTRAZ	Les Bois d'en Bas	AE 18 - 716 - 717 - 727 - 728	Accepté
03/28	Héritiers de Madame DELAGRANGE	Le Crêt à Favre	AD 230p	En cours
03/29	Héritiers de Madame DELAGRANGE	Le Crêt à Favre	AD 230p	En cours
03/30	Christiane NÉPLAZ	Bois Varnaux	AI 20	En cours

Permis de construire - année 2003

N°	DÉCLARANT :	LIEU-DIT :	Parcelle	TYPE DE DEMANDE :	DÉCISION :
1	Jean MAILLARD	Les Trois Partieux	C 1046	Abri de voitures	Accepté
2	Raymond BOTTOLIER	Les Cruets "Les Passerines" n° 9	AE 692	Maison d'habitation	Accepté
3	Sébastien LUGRIN	Les Jossières	AC 9p 10p	Maison d'habitation	Accepté
4	Patrick DEVILLE	Les Derrys	AB 884	Maison d'habitation	Accepté
5	Thierry COUPEAU	Les Riérets	AE 677	Maison d'habitation	Accepté
6	Hervé GÉROUDET	Les Bois d'en Bas	AE 712 - 714 - 717 - 728 - 751	Maison d'habitation	Accepté
7	Murielle DÉTRAZ	Chef-Lieu	AB 92 - 444 - 445	Réhabilitation d'un bâtiment	Accepté
8	Franck DEVELAY	Les Cruets "Les Passerines" n° 12	AE 664 - 672	Maison d'habitation	Accepté
9	Bertrand VERRIER	Bois Poulet	AH 89p	Maison d'habitation	Accepté
10	Grégory ESTER	Les Bois d'en Bas	AE 744 - 746 - 749	Maison d'habitation	Accepté
11	Patrick SCHWARTZ	Les Bois d'en Bas	AE 732 - 709 - 719 - 724 729 - 718 - 713 - 715	Maison d'habitation	Accepté
12	Thierry LE CORRE	Le Crêt à Favre	AD 268 - 270 - 271	Maison d'habitation	Accepté
13	Alexandre PENALBA	Bois Poulet - Lot. n° 3	AH 80 - 82	Maison d'habitation	Accepté
14	Christian EMMANUELLO	Bois Poulet - Lot. n° 4	AH 80 - 82	Maison d'habitation	Incomplet
15	Yannis MESTRINARO	Bois Poulet - Lot. n° 1	AH 80 - 832	Maison d'habitation	Accepté
16	Vincent MEUNIER	Chef-Lieu	AB 312 - 313 - 499 - 501	Réhabilitation d'un bâtiment	Accepté
17	Francis MARQUET	Les Trois Partieux	C 1024 - 1012 - 1050 - 1056 1016 - 1020 - 1047 - 1053	Construction abri de voiture	Accepté
18	Alain MERLIÈRE	Bois Poulet	AH	Maison d'habitation	Accepté
19	Isidore PINZA	Les Derrys	AB 885 - Lot. n° 2	Maison d'habitation	Accepté
20	Claude BOMPAS	Chef-Lieu	AB 305 - 708	Maison d'habitation	Accepté
21	Philippe BESSE	Bois Poulet - Lot. n° 2	AH 89	Maison d'habitation	Accepté
22	Yves LAURENT	Les Cruets "Les Passerines" n° 4	AE 669 - 703	Maison d'habitation	Accepté
23	Yann SYLVESTRE	Les Derrys - Lot. 1	AB 885	Maison d'habitation	Accepté
24	Stéphane BLACHON	Les Derrys	AB 885p	Maison d'habitation	Accepté
25	Philippe SAMOYEAU	Chef-Lieu	AB 772	Réaménagement d'un bâtiment	Incomplet
26	Stéphane GOILLANDEAU	Les Derrys - Lot. 4	AB 885	Maison d'habitation	Accepté
27	Maurice VALLET-COMBET	Les Menées - Trossy	AK 216 - 125	Construction d'un chalet	Accepté
28	Frédéric BOUJARD	Bois Poulet	AH 80 - 82	Maison d'habitation	Accepté
29	Dominique CORNIER	Chef-Lieu	AB 270	Extension d'un bâtiment existant	Accepté
30	Patrice BORRETI	Bois Poulet	AH 80 - 82 - 89	Maison d'habitation	Accepté
31	Franck MARCLAY	Les Scieries	AI 206 - 530 - 533 - 534 329 - 330 - 375 - 377 - 379	Extension d'un bâtiment existant	Annulé
32	Hervé TESSIER-S. MEGEVAND	Aux Cruets	AE 688 - 704 - 667 - 668	Maison d'habitation	Accepté
33	Jérôme RUSCHEL	Le Crêt à Favre	AD 112	Maison d'habitation	Accepté
34	Christian RUFFIER	Bois Poulet	AH 102 - 106	Maison d'habitation	Accepté
35	Abdelhalim BOURSAS	Les Chambrettes d'en Bas	AL 173	Maison d'habitation	Accepté



20, av. des Allinges
74200 THONON
Tél. 04 50 71 18 95

PARTNER CHAUFFAGE

BAZZANI Jean-Pierre et BURNICHON Yves

*Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Dépannage, installation et remplacement*

275, rue du Sanjhon - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 58 81 - Fax 04 50 70 50 68

Déchetterie communautaire d'Allinges : mode d'emploi

Depuis le 1^{er} juin 2004, quelques modifications concernant la réglementation de la déchetterie d'Allinges ont été apportées. D'avance merci de respecter ces nouvelles dispositions.

Conditions d'accès des particuliers :

Les véhicules doivent être munis d'une vignette d'accès apposée sur le pare-brise pour entrer dans la déchetterie. Celle-ci est gratuite. Pour la retirer, il suffit de vous rendre à la mairie avec votre carte grise et un justificatif de domicile. A noter que vous pouvez demander autant de vignettes que vous avez de véhicules.

Conditions d'accès des artisans et commerçants :

Les artisans et commerçants doivent retirer une vignette d'accès en mairie, aux mêmes conditions que les particuliers.

Une redevance de 15 € HT/m³ est appliquée pour le dépôt des déchets. A chaque déversement, le gardien délivre un bon de déversement sur la base duquel une facture semestrielle est établie.

Horaires d'ouverture :

Les lundi, mercredi et samedi.

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 18 h 30

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Quels déchets déposer ?

- Bois
- Cartons et papiers
- Déchets verts : tonte, taille, feuilles mortes, branchages, exceptés les souches et bottes agricoles...
- Encombrants : lits, sommiers, meubles...
- Ferrailles
- Gravats inertes (déblais, décombres, débris...)
- Déchets ménagers spéciaux (DMS)
 - Aérosols
 - Acides, bases, liquides incinérables et organiques
 - Huiles minérales : huiles de vidange
 - Huiles végétales : huiles de cuisine
 - Peintures et solvants
 - Produits phytosanitaires



D'autre part, un point d'apport volontaire situé à l'extérieur de la déchetterie permet le dépôt des déchets suivants uniquement :

- Bouchons en plastique
- Bouteilles en plastique et emballages en aluminium
- Papiers débarrassés de tout autre débris
- Verre : bouteilles et pots, excepté vitres et glaces.

Quels-sont les déchets refusés ?	Où les déposer ?
Déchets putrescibles (restes de repas)	Sac à ordures ménagères
Médicaments	En pharmacie
Textiles	Aux associations caritatives
Déchets industriels	A la charge de l'entrepreneur
Déchets toxiques, explosifs et inflammables (fibrociment par exemple)	Aux récupérateurs agréés
Piles, pneus, batteries	Aux producteurs ou distributeurs

SAGRADRANSE (SA)



Sables - Gravières - Gravillons
Tous produits de carrières - Travaux lacustres

AMPHION • THONON • MEILLERIE

Hôtel-Restaurant
**A L'ÉCHO
DES MONTAGNES**

74200 ARMOY • Tél. 04 50 73 94 55

à 15 km des pistes de ski
à 5 km du Lac Léman

Le recyclage des bouchons de liège

UN GESTE SIMPLE, NATUREL : RECYCLONS NOS BOUCHONS DE LIÈGE USAGÉS...

Où LIVRER LA COLLECTE ET Où PRENDRE CONTACT ?

Votre collecte peut être livrée au local d'une des associations des Amis de la Nature :

POUR THONON :

La collecte peut être portée au local de notre association ; de préférence le mercredi soir dès 20 h 30 :

Hôtel-Bar du Palais

11, bd Dessaix

THONON

Mme DEVILLE

Pour tout renseignement complémentaire :

Sylvie MOYNAT

04 50 73 92 19

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout le monde

- les ménages,
- les enfants des écoles,
- les commerçants dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration,
- les centres d'hébergements,
- les fabricants de bouchons,
- les fabricants de boissons,
- les viticulteurs,
- les communes et collectivités locales.

POURQUOI RÉCOLTER LES BOUCHONS DE LIÈGE ?

- A la poubelle le liège se décompose très mal.
- Le réemploi du liège, peut éviter la surexploitation des plantations de chênes-liège.
- Le liège recyclé participe activement à la réduction des déchets.

• Matériau recyclable, il se laisse broyer en granulats sans perdre de ses qualités.

• Le liège en vrac présente diverses qualités :

- isolant, léger, thermique, acoustique et ignifuge,
- il est économique, facile d'utilisation et ne présente pas de tassement,
- il n'est pas consommé par les insectes ou rongeurs.

QUE DEVIENNENT LES BOUCHONS ?

Les bouchons sont transformés en granulats de différentes tailles.

Mélangés à de l'argile et de la paille, ils entrent dans la fabrication de briques. Elles sont utilisées pour rénover les maisons à colombages pour remplacer le torchis.

Les murs, ainsi rénovés, seront enduits d'une première couche de granulats, et d'une deuxième couche plus fine.

Ils sont également infiltrés sous les toits et entre les cloisons.

Dans tous les cas, le liège devient un isolant thermique et phonique.

Actuellement la création d'un parquet de liège est en cours d'essai.

QUI TRANSFORME ET A QUI PROFITE LA VENTE DES GRANULATS ?

Suite à la collecte, les bouchons sont acheminés à KORK, près de Strasbourg en Allemagne, dans un centre accueillant des épiléptiques où leur est dédié un atelier de travail protégé (l'équivalent d'un C.A.T. (*) en France).

La production de ces granulats assure le salaire de 12 personnes handicapées.

(*) Centre d'Action au Travail

**SNACK
DE LA PLAGE**

AMPHION-LES-BAINS

Bar - Restaurant rapide

TOUT L'ÉTÉ

Tél. 04 50 70 88 64

Devoir de mémoire

Dans le cadre du 60^e anniversaire de la Résistance, témoignage d'un déporté lyaudin matricule 40 000.



Alors que son père Paul, membre des Corps-Francis de l'Ain venait d'être arrêté par la milice et déporté à Auschwitz puis Buchenwald, Claude Junet, jeune résistant de 17 ans, membre du 2^e bataillon FTPF, fut pris dans une rafle organisée par les allemands le 17 juillet 1944 à Oyonnax. Transféré à la prison de Bourg, puis celle de Lyon il fut dirigé sur le centre de tri de Compiègne et déporté à Nevegamme, puis Hambourg où il subit les bombardements alliés pour être finalement interné au tristement célèbre camp de la mort de Bergen-Belsen durant 14 mois.

Fiché avec le triangle rouge des déportés politiques inscrit sous le numéro 40 000 à 17 ans il côtoya l'horreur du monde.

14 mois dans ce camp de concentration où la faim, la soif, la promiscuité, l'humiliation étaient le quotidien. Les SS faisaient régner la terreur et disposaient de pou-

voirs sans limite, réduisant les déportés à l'esclavage et exerçant sur eux un droit de vie et de mort selon leur bon vouloir.

Lorsque les soldats anglais pénétrèrent au camp de Bergen-Belsen le 14 avril 1945 ils découvrirent horrifiés 13 000 cadavres que l'on n'avait pas eut le temps d'enterrer ou de brûler. Parmi les 1200 français trouvés vivants, les deux tiers moururent avant d'avoir pu être rapatriés. Claude fut un de ses survivants, de retour au pays le 17 juin 1945, il dut se réadapter à la vie en ne pesant que 36 kg pour 1 m 90... Et passant les trois premiers mois de son retour en France sans pouvoir simplement parler... sans pouvoir dire un mot.

C'est seulement cette année que Claude Junet accepte de témoigner de cette terrifiante épreuve en parlant de son vécu à une jeune étudiante Elodie Prévelle dans le cadre d'une thèse de la reconnaissance de la France aux déportés.

Communiqué de Presse

Annoncée le 4 mai dernier par Nicolas SARKOZY, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la mesure en faveur des dons exceptionnels est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004.

Les dons de sommes d'argent effectués par chacun des parents ou grands-parents notamment par chèque ou par virement, dans la limite de 20 000 €, effectués entre le 1^{er} juin 2004 et le 31 mai 2005 et consentis au profit de chacun de ses enfants ou petits-enfants, âgés de 18 ans révolus, bénéficient d'une exonération totale de droits de mutation.

Cette exonération temporaire se cumule avec les autres avantages fiscaux en matière de transmission.

Le don exceptionnel doit être déclaré auprès de l'administration fiscale. Ainsi, l'exonération temporaire est susceptible de s'appliquer quel que soit le support qui constate le don : acte notarié ou acte sous seing privé.

Il est prévu aussi la possibilité de souscrire auprès de la recette des impôts du domicile du donataire (il s'agit du bénéficiaire du don exceptionnel) un formulaire spécial n° 2730 "déclaration de don exceptionnel", disponible aux guichets des recettes des impôts ainsi que dans les trésoreries principales et sur le site www.impots.gouv.fr

Ce formulaire peut également être demandé auprès de la recette des impôts par simple lettre ou par téléphone.

SARL ISO Menuiserie

165, rue de la Fruitière
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 17 00 73
Fax 04 50 17 00 77

Les Toujours Jeunes du Lyaud "s'envolent" pour une journée...

Tout le monde est présent ce 16 mai pour le départ du car en direction de Villars-les-Dombes.

Arrêt "pognes à Etienne" et café sur l'autoroute, toujours fortement apprécié et attendu.



400 espèces. La visite en petit-train est un régal pour les yeux...

Mais il nous faut déjà repartir pour St-André-le-Bouchoux où le déjeuner nous attend. Et quel déjeuner... Qui va du-

Enfin, nous voici au parc ornithologique. Celui-ci offre à ses visiteurs, sur une superficie d'environ 23 hectares, 9 hectares de pièces d'eau, près de 2000 oiseaux appartenant à



rer jusqu'à 17 h quand, repus de grenouilles, nous abandonnons l'idée d'aller visiter Pérouges.

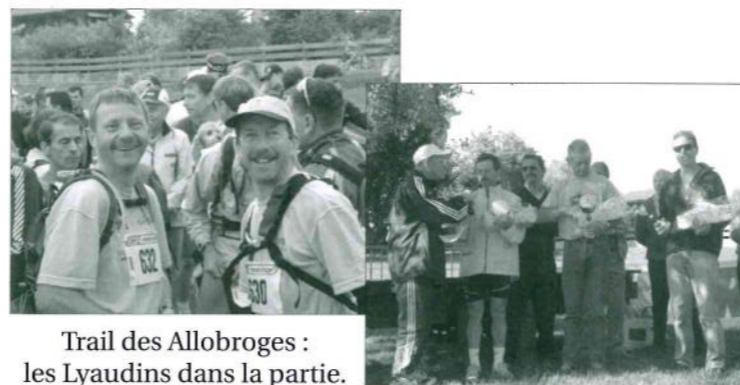
La GAEC caprine située en face du restaurant est un lieu de promenade idéal : traite des chèvres, visite de la nurserie où chevreaux gambadent sous l'œil vigilant de Monsieur Le Chat, achat de fromage, admiration des fleurs ornant les bâtiments, bref, de quoi digérer le pantagruel repas que nous venons d'absorber.

Au retour, la traditionnelle pose "on finit les pognes et les bouteilles" s'impose mais le chauffeur s'impatiente car il a un nombre d'heures de conduite à ne pas dépasser, alors que nos Toujours Jeunes n'en finissent pas de chanter, accompagnés par l'accordéon de Robert...

Il sera presque 22 h quand le car s'arrête sur le Champ Dunant pour déposer des promeneurs contents de leur journée...



Le Lyaud infos... Le Lyaud infos...



Trail des Allobroges : les Lyaudins dans la partie.

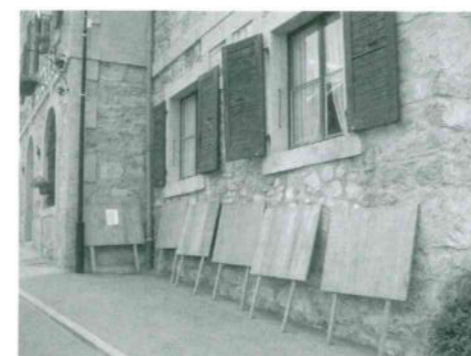
Ont participé :

JACQUET Philippe, ARRACHARD Frédéric, DUBOULOZ Hubert et Martine, BONDAZ Philippe, RICHARD Dominique, OUDOT Isabelle, BRON-FONTANAZ Christine, MEYNET Joseph.

Football : tournoi de Pentecôte.



Les élections européennes font un tabac au Lyaud...



Le Lyaud infos... Le Lyaud infos...



Supporters Lyaudins en déplacement à Lyon lors de la "Champion's League". Après l'effort, le réconfort...



Promenade de nos toujours jeunes. Le coq du sommet du village et ses coquelets...



La Vogue du Lyaud.



Le Lyaud et Armoys font Matagasse.



Un grand merci à nos alpinistes qui ont réalisé une toilette appréciée de Notre-Dame du Cez.



60° anniversaire de la Résistance et de la rafle des 19/20/21 mai 1944. Hommage aux combattants.



Madame le Maire fête les mamans.



Une fête de la musique réussie.

Rajeunissement du toit de l'Église du Lyaud



Les chénaux en zinc de l'église étant fortement endommagés et ne remplissant plus leur fonction, le conseil municipal a décidé de les remplacer par du cuivre. Nous en avons profité pour changer les tuiles cassées et refaire l'étanchéité des fenêtres de toit.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise PETITJEAN Christophe (alpiniste de service à cette occasion) pour un montant de 14 042, 38 € TTC, avec une aide du Conseil Général de 3 674 €.



Une paroisse nouvelle



En ce dimanche de Pentecôte 2004, Monseigneur Yves BOIVINEAU, évêque d'Annecy, a proclamé les nouvelles paroisses, mises en place dans le diocèse, après une longue période de réflexion menée à tous les niveaux de l'église diocésaine.

Ce regroupement de plusieurs clochers dans une même paroisse est devenu nécessaire pour essayer de s'adapter, au mieux, à l'évolution de la société, comme le font les communes qui se regroupent au sein de syndicats ou de Communauté de Communes pour mieux répondre aux attentes des citoyens et leur apporter de meilleurs services.

C'est ainsi que le secteur de Thonon-Rural, comprenant 13 paroisses est devenu une paroisse nouvelle dont le nom reste à définir. Sont ainsi regroupés : Allinges, Anthy, Armoys, Bellevaux, Cervens, Draillant, Lullin, Le Lyaud, Margencel, Orcier, Perrignier, Reyvroz et Vailly.

Le fonctionnement de cette nouvelle paroisse va se mettre en place, petit à petit, avec l'aide de tous, en concertation avec le Conseil Pastoral de Paroisse et en fonction des orientations et propositions qu'il aura faites. Pour l'instant, ce Conseil est composé des 15 membres du précédent Conseil Pastoral de Secteur.

La charge pastorale de cette unité nouvelle sera assurée par un prêtre (qui pourra même avoir la charge de 2 paroisses nouvelles) et par une Équipe d'Animation Pastorale de 4 ou 5 laïcs choisis dans la communauté. Ces laïcs, seront acceptés et nommés par l'évêque. Cette équipe sera relayée par des Équipes Locales au niveau de chaque commune pour assurer un lien et des services de proximité, l'écoute et l'accueil des différentes demandes formulées (baptêmes, mariages, sépultures, mais aussi propositions d'animations, de prières, de rencontres, etc...).

C'est un travail en commun qui est demandé à tous, une nécessité de formation pour un grand nombre afin d'assurer les différentes tâches de l'Église.

Un certain nombre de laïcs ont déjà reçu une formation et ce travail en commun a déjà commencé entre les villages : préparation des sacrements, accompagnement des funérailles, catéchèse, messes dominicales rassemblant plusieurs villages, partage des quêtes, chorales, etc...

Il faut inventer une nouvelle manière de travailler ensemble, dans une confiance mutuelle.

C'est dans la mesure où beaucoup se sentiront impliqués et s'engageront pour faire vivre cette paroisse nouvelle, qu'elle restera ou redeviendra le lieu de rassemblement des chrétiens, un lieu d'accueil et d'écoute pour tous ceux qui en ont besoin.

La paroisse nouvelle sera au cœur de la vie dans la mesure où chacun, à son niveau, aura à cœur de la faire vivre.

Foyer Rural Armoy - Le Lyaud

L'assemblée générale du 17 juin 2004 du Foyer Rural Armoy - Le Lyaud n'a pas attiré les foules, c'est le moins que l'on puisse dire... La faute au soleil et à l'équipe de France qui rencontrait la Croatie !

Cette réunion fut cependant l'occasion de remercier les animateurs, piliers de la réussite des activités, les bénévoles qui œuvrent sans compter et les partenaires financiers : la C.A.F. pour le contrat temps libre, le Conseil Général et les mairies d'Armoy et du Lyaud.

Cette année, ce ne sont pas moins de 272 adhérents qui se sont répartis dans une quinzaine d'activités dont 87 d'Armoy et 89 de Le Lyaud soit une répartition bien proportionnée.

Les autres adhérents viennent des communes environnantes : Thonon, Orcier, Allinges, Champanges, Amphion, Vailly, Bellevaux, Margencel, Neuvecelle, Féternes, Larringes, Lully, Draillant, Seynod, Annecy, La Vernaz, Anthy, Evian, Cervens.

Le bilan financier fait apparaître une belle vitalité du Foyer sans souci pour l'avenir même s'il faut rester vigilant.

Toutes les activités seront reconduites en septembre sauf les arts de la table, l'origami, la généalogie (peut-être en stage ponctuel) et le théâtre adulte. En effet, Luce Fillon ayant décidé d'arrêter la mise en



scène, c'est l'occasion pour les membres de la troupe des "Mots dits" théâtre adulte de devenir autonomes et d'assurer leur "majorité" en fondant leur propre association.

Des nouveautés viendront étoffer les activités existantes : gymnastique chorégraphiée pour les ados, stretching pour les adultes, mercredis créatifs à l'attention des 6/11 ans.

Les manifestations du Foyer ont été les suivantes pour l'année écoulée :

- L'exposition de novembre 2003 sur le thème de la BD ; avec environ 500 visiteurs sur les 2 journées et, pour cette occasion, les journées "Portes Ouvertes" à la bibliothèque et une exposition sur ce thème.

2004 sera l'année des 10 ans de l'exposition qui prendra à cette occasion une ampleur toute particulière sur le thème "Noël en novembre". Tout un programme...

- Festival de théâtre. Une troisième réussite avec la venue de 12 troupes et une représentation réservée aux scolaires fortement appréciée. Roger Fiammingo et Jocelyne Marclay pensent déjà à l'édition 2005. Au passage un grand merci aux bénévoles et aux membres du foyer pour leur participation.

- Concert de Noël de la Chorale à Margencel et à Armoy, concert de printemps.

A noter que la chorale cherche des voix, féminines bien sûr, mais également et surtout masculines. Yves, Bernard et Fifi accueilleront à bras ouverts les renforts...

Rendez-vous le samedi 4 septembre 2004 de 14 h à 17 h et le mercredi 8 septembre 2004 de 17 h à 20 h pour les inscriptions de la saison 2004/2005.

Bon été à tous.

Tennis Club

Le soleil est de retour...

Venez nombreux nous rejoindre et profiter des installations.

Cette année : filet et coupes-vents neufs !



Possibilité de cours individuels ou collectifs à partir de 5 euros de l'heure.

Renseignements : 04 50 73 92 23 auprès de M. BULTEL.

Bon été...

Entente Armoy-Le Lyaud

Les cours de gymnastique ne reprendront pas à la rentrée de septembre, le nombre d'adhésions enregistrées ces dernières années ne permet pas de couvrir les frais fixes : réaffiliation, assurances, SACEM réglés à la Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (FFEPMM) à laquelle notre association est affiliée.

Bien entendu l'Association demeure et une reprise est toujours possible.

Un salut amical à tous ceux et toutes celles qui sont passés dans nos joyeuses séances de remise en forme à un moment ou à un autre depuis trois ans.

La présidente, Odette LERBOULET

Elections Régionales

1^{er} tour : 21 mars 2004

Nombre d'inscrits : 898

Nombre de votants : 536

Nombre de suffrages exprimés : 498

Bruno GOLLNISCH (FN)	75
Roseline VACHETTA (LCR - Lutte Ouvrière)	18
Jean-Jack QUEYRANNE (Rhône-Alpes pour Tous Avec la Gauche)	158
Gérard LERAS (Les Verts)	37
Anne-Marie COMPARINI (Unis Pour Faire Gagner la Région)	191
Norbert CHETAÏL (La Vraie Droite en Rhône-Alpes)	8
Patrick BERTRAND (Rhône-Alpes au Cœur)	11

Le Lyaud : 59,69 %
Haute-Savoie : 56,66 %

2^e tour : 28 mars 2004

Nombre d'inscrits : 898

Nombre de votants : 590

Nombre de suffrages exprimés : 564

Bruno GOLLNISCH (FN)	78
Anne-Marie COMPARINI (Unis Pour Faire Gagner la Région)	248
Jean-Jack QUEYRANNE (Rhône-Alpes pour Tous Avec la Gauche)	238

Taux de participation :

Le Lyaud : 65,70 %
Haute-Savoie : 61,37 %

Elections Européennes : 13 juin 2004

Nombre d'inscrits : 900

Nombre de votants : 394

Nombre de suffrages exprimés : 378

Têtes de listes	Résultats
Jean-Marie LE PEN	29
Jean-Marc GOVERNATORI	11
Jean-Charles MARCHIANI	11
Michel ROCARD	112
Alain VAUZELLE	4
Odile MIRGUET	3
Roseline VACHETTA	6
Christian GARINO	0
Françoise GROSSETETE	64
Manuela GOMEZ	13
Jean-Luc BENNAHMIA	37
Véronique DELAGE	3
Aline VIDAL-DAUMAS	2
Christian AUDIC	0
Patrick LOUIS	32
Cyprien LAURELLI	0
Evelyne ANTHOINE	0
Marc FRAYSSE	0
Thierry CORNILLET	51
Philippe SANMARTIN	0

Patrice LALOUETTE	0
Jean-Marie MURE-RAVAUD	0
Rosalie KERDO	0

Taux de participation :

Le Lyaud : 43,78 %
Haute-Savoie : 39,31 %



AS Le Lyaud - Armoy : Football



Merci à tous les annonceurs, dirigeants, parents, amis qui ont contribué au succès de la 11^e édition du tournoi de Pentecôte avec une première, la victoire de la sélection féminine du district en catégorie "Benjamins".

Merci à tous les membres du Comité qui œuvrent pour la bonne marche du club, du pur bénévolat (réfection des terrains, encadrement d'équipe, mise en place des animations, tournoi, loto, Fête de l'Été, Fête du Fromage...) Un merci particulier à Didier DETRAZ, qui souhaite prendre un peu de recul, pour tous les services rendus au club comme joueur, accompagnateur des jeunes, membre efficace du Comité.

Et maintenant, rendez-vous mi-septembre pour la reprise du championnat avec le retour des derbys contre Brevon, Orcier, Marin...

Bon été à tous.

Le Président C. ROQUIER.



Si la saison 2003-2004 a été négative sur le plan sportif, les deux équipes seniors étant reléguées en catégorie inférieure, c'est plus un échec administratif puisque six points ont été perdus sur tapis vert. Cette saison n'en demeure pas moins pleine d'espoir pour l'avenir.

Un effectif stable, l'arrivée de trois nouveaux joueurs, l'incorporation des juniors devraient permettre le retour rapide des équipes à un meilleur niveau en série supérieure.

Une mention particulière aux féminines sous la direction de Philippe Marclay.

4^e en championnat, demi-finaliste de la coupe de district elles ont été les brillantes ambassadrices du club. Bravo les filles. La section "jeunes" dans le cadre de l'ALO a pleinement joué son rôle. Lors de l'Assemblée Générale Patrice Vulliez, Nicolas Calvez, Sébastien Favre-Victoire (nouveau secrétaire du club) ont été récompensés pour leur implication dans l'entraînement de ces jeunes pousses.

Appel à la gente féminine

L'équipe féminine de football de l'Entente Armoy/Le Lyaud/Orcier se porte bien.

Elle termine à la 4^e place (sur 13 équipes engagées) du championnat de district.

Malgré tout, va se poser en septembre un problème d'effectif, puisque plusieurs joueuses passant leur Bac cette année vont partir faire leurs études et ne seront donc plus autant disponibles.

C'est pourquoi le club lance un appel à toutes personnes de sexe féminin, de plus de 15 ans, qui souhaiteraient intégrer l'équipe ou qui connaîtraient des personnes susceptibles de venir jouer.

Les entraînements ont lieu le jeudi soir de 18 h 30 à 20 h au stade des Pins à Armoy.

Pas besoin d'avoir déjà joué dans un club, le coach est là pour dispenser son savoir et faire progresser mêmes les débutantes...

L'équipe compte sur vous et vous remercie d'avance.
Renseignements : Philippe Marclay - Tél. 04 50 70 53 28



2^e duathlon des Hermones

C'est le dimanche 7 septembre dernier que s'est déroulé le 2^e duathlon des Hermones organisé par la famille Jacquet à travers l'association 2D Sport.

Ce duathlon a pour but de réunir, au niveau local, sportifs et amis côtoyés tout au long de l'année et cette année fût particulièrement exceptionnelle !

- Que du beau monde au départ.
- Que du bonheur et de la satisfaction pour une si petite organisation.

Ainsi, on retrouvait au départ le duo Patrick BLANC et Toni SBALBY champion du monde de ski et d'alpinisme et puis la présence de nombreux clubs locaux de cyclisme, de triathlon, d'athlétisme tels qu'Evian, Thonon, St-Julien... alignant des équipes de renommées ! La course fût parfaite et la convivialité omniprésente.

La 3^e édition se déroulera le dimanche 5 septembre 2004 avec toute l'équipe Jacquet (famille, amis...) à qui les organisateurs disent un grand merci pour leur présence et leur travail !

Classement SCRATCH : 60 équipes au départ

Cross : 3 + 6 km

Vélo : 22 km

SCRATCH	Temps	Rang	Catégorie	Rang	ÉQUIPE	CLUB
	1:01:26	1	1	A	CROZET Eric (67) - DAVID Laurent (81)	Evian OC - Evian Vélo
	1:01:44	2	2	A	TALOTTI Sébastien (80) - STRAPPAZZON Patrick (67)	UC Passy - UC Passy
	1:01:46	3	1	B	SBALBY Toni (69) - BLANC Patrick (72)	Morzine - Morzine
	1:01:50	4	2	B	MEUBRY Philippe (64) - VEREDAS Arthur (68)	Evian OC - Tri-Thonon
	1:02:02	5	3	B	VUATTOUX Christian (67) - VERNAY Philippe (61)	TAC - Allinges
	1:02:15	6	1	C	CLERC Christian (61) - CUADRADO Michel (61)	Evian OC - Vacheresse
	1:03:03	7	4	B	MEKHOLOUFI Rachid (64) - CAIROLI Gilles (62)	TAC - Tri-Thonon
	1:03:29	8	5	B	KRIEG John (74) - GERBAUD Eric (68)	Tri-Salève - Tri-Salève
	1:04:17	9	6	B	TAVIRA Antonio (65) - GUERRET Thierry (63)	Tri-Salève - Tri-Salève
	1:04:19	10	7	B	ARRACHART Frédéric (67) - MEYNET Philippe (64)	Tri-Thonon - Lyaud
	1:04:38	11	3	A	DETRAZ Urbain (65) - FILLION Laurent (84)	Orcier - Evian Vélo
	1:04:51	12	1	M	JACQUET Dorothée (81) - JACQUEMOT Laurent (77)	TAC - Evian Vélo

ÉQUIPE MIXTE	Temps	Rang	ÉQUIPE	CLUB
	1:04:51	1	JACQUET Dorothée - JACQUEMOT Laurent	TAC - Evian Vélo
	1:08:35	2	ANNEN Sandra - LAMARD David	Athlé St-Julien
	1:08:46	3	FORT Marie-Ange - BROUARD Gérard	Athlé St-Julien
	1:09:53	4	GHIO Sylvie - PERRIÈRE Gérard	Armoy - Le Lyaud
	1:10:55	5	JACQUET Janine - JACQUET Philippe	Le Lyaud

Équipe féminine :

1:21:58 1^{ère} FOPPOLI Patricia et NABET Frédérique TAC - Cyclo Publier

Participant de la Commune :

50^e MALLE Karine et BUTTIGREG Véronique

51^e GALLAY François et JAMAULT J.-L.

56^e BILLON PIERRON Florence et THOLOMIER Franck



1^{ère} équipe Mixte



1^{ère} équipe Féminine

1^{ère} équipe Scratch

Agenda des manifestations 2004

Date	Manifestation	Association	Lieu
5 au 9/07	Stage de tennis	Tennis Club Le Lyaud	Stade Dubouloz - Le Lyaud
13/07	Feux d'artifices	Comité des Fêtes d'Armoy	Place de la Mairie - Armoy
14/07	Fête du temps : Napoléon et bal gratuit	Association Sports et Loisirs et Comité des Fêtes d'Armoy	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
24/07	Loto	Association Sportive Le Lyaud-Armoy de football	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
25/07	Fête de l'Été	Association Sportive Le Lyaud-Armoy de football	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
28/07	Don du sang	Gouttes de vie	Salle Musique - Le Lyaud
22/08	Fête du Fromage	SIPACOR et toutes les associations	Le Lyaud
5/09	Duathlon des Hermones	2D Sport Organisation	Le Lyaud
3/10	Gentleman Cycliste	2D Sport Organisation	Le Lyaud
13/10	Don du sang	Gouttes de vie	Salle Musique - Le Lyaud
6/11	Course pédestre des Jeunes	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
7/11	Course pédestre des Hermones	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
13 et 14/11	Exposition artisanale	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des Fêtes d'Armoy
20/11	Loto	Associations des Parents d'Élèves	Salle des Fêtes d'Armoy
10/12	Fête de la Lumière	Association Sports et Loisirs	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
Décembre	Repas des Aînés du Village	Commission des Aînés du Village	Salle Paroissiale - Le Lyaud
31/12	Soirée privée de la St-Sylvestre	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier de football	Salle des Fêtes d'Armoy

État civil - 1^{er} semestre 2004

NAISSANCES

Pauline, Annie COMBET, le 10 janvier
 Manon, Micheline COMBET, le 10 janvier
 Lucie ECHARD, le 28 février
 Juliette, Sidonie MATRINGE, le 21 mars
 Chanel, Lya COGNEAUX, le 28 mars
 Trinity, Marie, Danièle BOTTOLIER-CURTET-JANDIN, le 3 avril
 Liv LOISEAU, le 4 mai
 Alix FROSSARD, le 24 mai.



MARIAGES

Valérie, Régine, Michèle GAYRAUD et Jérôme, Jacques, Adolphe VULLIEZ, le 21 mai
 Caroline, Monique LASORSA et Julien, Pierre JACQUIER, le 22 mai
 Sophie, Marie MEYER et Stéphane, Marcel, Arthur PEILLEX, le 12 juin.



Pascal Saillet ramoneur

NETTOYAGE
CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX
ENTRETIEN DE TOITURES

74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 24



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Ets Gérard MOUCHE

21, route des Cathelins
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 91 11
Fax 04 50 73 95 61



Bloc-notes

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h
- le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h
- le samedi de 9 h à 11 h 30

Tél. 04 50 73 90 51

Fax 04 50 70 57 26

SECRETARIAT DU SIVOM

ARMOY-LE LYAUD

Le secrétariat est ouvert, chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- le lundi et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- le mardi de 8 h à 12 h

Tél. 04 50 73 97 84 / Fax 04 50 70 56 53

ORDURES MÉNAGÈRES

Sur l'ensemble de la commune les ordures sont collectées le mercredi.

Les ordures ménagères doivent être déposées :

- Les Cathelins : à côté du bassin de la route du Moulin,
- Les Chambrettes : au carrefour de la route d'Orcier,
- Chemin des Derrys : au carrefour du chemin des Jardins,
- Les Blaves et Chemin de Chantrollet : au bord de la route départementale,
- Chez Néplaz : route des Cruets,
- Route d'Armoy - Les Riérets (Vers Carlina) : en bordure de la route départementale.

URGENCES

Pompiers : tél. 18 (accident - incendie)

SAMU : tél. 15 (urgences santé)

Gendarmerie : tél. 04 50 71 09 20

SANTÉ

Centre Hospitalier Thonon-Evian : Tél. 04 50 83 20 00

Centre Médical des Allinges :

Dr MACHETTO Laurence Tél. 04 50 70 54 11

Dr PIOT Alain Tél. 04 50 70 25 00

Dr EUDES-CADDOUX Monique Tél. 04 50 70 55 55

Cabinet Infirmier des Allinges : Tél. 04 50 70 50 44

Cabinet Infirmier d'Armoy : Tél. 04 50 71 77 59

A.D.M.R.

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

Association A.D.M.R. de la Vallée du Brevon - responsable "travail" pour la commune du Lyaud, s'occupant notamment de la constitution des dossiers :

Mme Bernadette JORDAN - Tél. 04 50 73 90 66.

DIVAGATION DES CHIENS

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite. Or, cette réglementation n'est pas respectée par tous, et trop de chiens errent encore dans la commune.

De ce fait, les massifs de fleurs sont abîmés et les jeunes plantations asséchées ; ceci représente un coût pour la collectivité et un travail incessant pour le personnel qui entretient les espaces verts. D'autre part, la municipalité participe cette année encore au concours des villages fleuris, et il serait dommage que les efforts fournis par le personnel intercommunal et les particuliers soient anéantis par les dégâts causés par les chiens.

Hormis les dégradations des végétaux, les chiens déchirent les sacs d'ordures ménagères ; de nombreuses plaintes sont recueillies en mairie à ce sujet.

En outre, nous rappelons que les chiens errants représentent un danger pour les promeneurs, les enfants et les cyclistes.

Par conséquent, nous demandons à tous les propriétaires de chiens de tenir compte de ces observations et de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter la réglementation et la tranquillité de tous.

CTDP

- Construction en béton cellulaire
- Bureau d'Études - Coordination



26, bd Carnot - 74200 Thonon
Tél. 04 50 71 95 91 - 06 12 27 77 99

Fax 04 50 71 84 27

ctdp@9online.fr

Site : www.ctdp-sarl.com



CHAMPANGES - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 73 44 49 - Fax 04 50 76 21 20

B C FOURNITURE - POSE MENUISERIE
AGENCEMENT CUISINE - BAIN
RÉNOV' CHARPENTE
Service au Particulier - Syndic - Entreprise

artisan
B. COUEDEL

165 ch. des Jardins - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 60 39 - Fax. 04 50 71 94 45

bruno-couedel@wanadoo.fr

Ils ont 40 ans cette année...



De haut en bas, de gauche à droite :

Première ligne :

Alain NÉPLAZ - Jean-Louis DEVILLE - Noël LUGRIN - Guy JACQUIER - Claude NÉPLAZ - Catherine CÔTE - Fabienne FILLON - Françoise BASTARD - Béatrice LEREBouLET - Martine MEYNET -

Deuxième rang :

Barbara BOUDJEMA - Gérard PERILLAT - Francine INGLIN - David BUYSSE - Chantal DEVILLE - Marie-Jo DETRY - Nadine BOEGEAT - Annie BUYSSE - Claudine NEPLAZ

Assis :

Thierry GOLDACK - Roger PICCOT - Jean-Pierre DUMONT - Gilles FILLON - Philippe MEYNET - Laurence SAILLET - Claudine JORDAN - Murielle FILLON - Valérie MERCIER.

ESPACE CDDM MENUISERIE

Votre partenaire régional

Avenue des Prés Verts
74200 THONON
Tél. 04 50 71 31 71
Fax 04 50 71 62 95

PEINTURE & DÉCORATION

DEGENÈVE
Christian

REVÊTEMENTS • SOLS ET MURS • FACADES

Les Moulins d'Amphion - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 55 95 - Fax 04 50 70 55 96

Les responsables d'associations

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD - ARMOY

M. Claude ROGUIER
434, route des Devants - Tél. 04 50 73 94 89

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

M. Michel MIGLIASSO - Tél. 04 50 73 95 12
393, route des Devants

**CONSEIL PAROISSIAL
POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

M. André CORNIER
520, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 08

TENNIS-CLUB DU LYAUD

M. Thierry LE CORRE - Tél. 06 12 27 77 99
Pour les clefs, s'adresser à Pascal BULTEL.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
LE LYAUD-ARMOY**

Mme Céline BERLY
Route des Cathelins - Tél. 04 50 73 97 49

**BATTERIE-FANFARE
"L'ÉCHO DU HAUT-CHABLAIS"**

M. Philippe BOEGEAT
229, rue de la Confrérie - 74500 PUBLIER - Tél. 04 50 70 89 80

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD GYMNASTIQUE

Mme Odette LEREBouLET
512, route de Chambrettes - Tél. 04 50 73 90 60

CLUB "RENCONTRE"

Mme Renée INGLIN
201, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 92 11
Mme Ginette GAUTRON
Route d'Orcier - Tél. 04 50 73 91 73

GOUTTE DE VIE

M. Jean LUGRIN
476, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 06

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER FOOTBALL

M. Daniel FAVRE-VICTOIRE
222, chemin des Riérets - Tél. 04 50 73 97 83

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

M. Hubert DUBOULOZ
182, route d'Orcier - Tél. 04 50 73 92 88

2D SPORT ORGANISATION

Mlle Dorothee JACQUET
Chemin du Champ de Beule - Tél. 04 50 73 93 10

FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Mme Joëlle CORSANO
1521 C, route de l'Ermitage - 74200 ARMOY
Tél. 04 50 26 18 67

VÉTÉRANS FOOTBALL

M. Christian DILIN
Sur-le-Crêt - 74200 ARMOY - Tél. 04 50 70 54 83

COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

Présidente :

Membres du Conseil Municipal :

Membres hors Conseil Municipal :

Mme Marie-Paule ROGUIER

Mme Odile FAVRE-VICTOIRE

M. André BEL

M. Jean-Yves MEYNET

M. François CHASTEL

M. Michel LEREBouLET

M. Claude ROGUIER

Merci aux personnes qui nous prêtent des photos pour rendre le bulletin plus agréable !

L'entreprise SOCCO réalise des travaux de :



- CANALISATIONS
- TERRASSEMENTS
- GÉNIE CIVIL

Pour votre sécurité et votre confort.

1, route des Creuses
74650 CHAVANOD

Téléphone : 04 50 69 33 44
Télécopie : 04 50 69 18 69
Email : socco@socco.fr

**DOMINIQUE
SERVAES**
Artisan Bijoutier

476, Route des Devants
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 95 79

Favorisez nos annonceurs !



électricité générale
tous travaux de terrassement
le spécialiste de l'éclairage public
et des transformateurs



**sarl ÉLECTRICITÉ
& TRAVAUX PUBLICS DEGENÈVE**

Le Seytroux - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64 - Fax 04 50 73 86 80

**L'Épicerie
du
Boulangier**

A. NÉPLAZ

Rue de la Mairie • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 96 19

PAIN
VIENNOISERIE
PATISSERIE
ALIMENTATION



**MATÉRIEL HÔTELIER
CHAUD ET FROID**

Z.A. Les Niollets - 74140 DOUVAINE
Tél. 04 50 94 10 01
Fax 04 50 94 09 58



Thonon : 62, route d'Evian
Tél. 04 50 71 18 06 - Fax 04 50 26 32 24

FINELEC
ELECTRICITE

INSTALLATIONS - DEPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ ÉLECTRICITÉ
50, rue du Centre - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93

PETITJEAN
Christophe
SARL
Ferblanterie
Cuivrerie

247, chemin des Chevrys 74200 Le Lyaud
Tél/Fax 04 50 73 99 68 . Port. 06 08 82 60 14

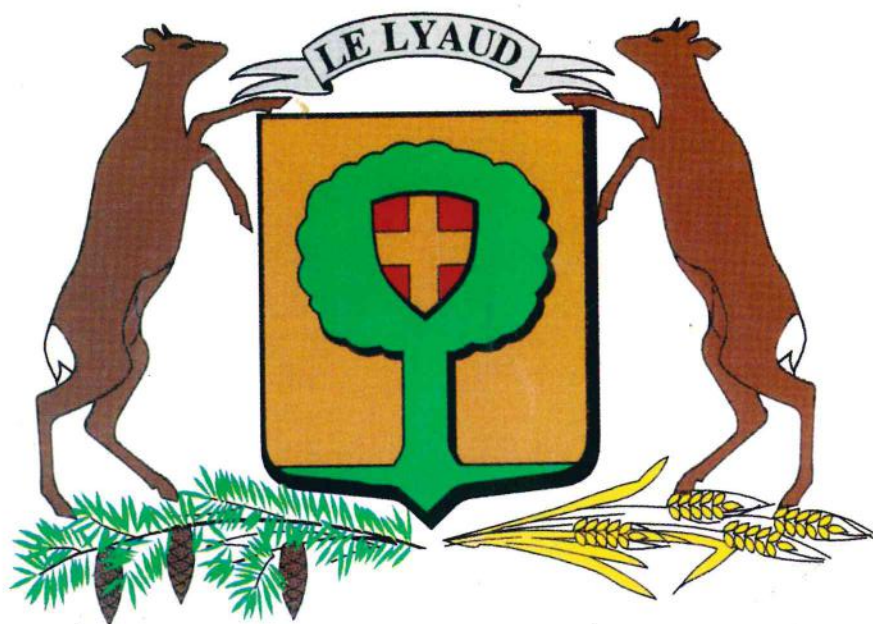


RENAULT

s.a.r.l. Armoy Garage
Agent

Les Combes - Armoy
Tél. 04 50 73 95 09 - Télécopie 04 50 70 56 80

Mécanique - Carrosserie
Dépannage nuit et jours fériés : tél. 04 50 87 90 66



*Blason : "D'Or au tilleul de Sinople, chargé d'un écusson de gueules à la croix d'or"
Supports : deux chevreuils saillants, au naturel, posés sur des branches de sapin et épis de blé.*